



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2001 B 00184

Numéro SIREN : 434 209 797

Nom ou dénomination : DELOITTE

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2017 sous le numéro de dépôt 42593

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....42593.....
LE: 03 novembre 2017

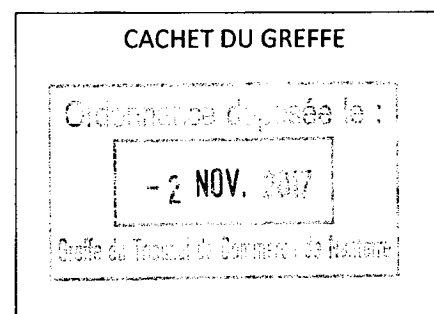
Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2017O07518

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2017007518
Affaire : SAS DELOITTE

ORDONNANCE



Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons : *M. Florent BERTHOU*
insent à la Cie Regarde du Cal de Paris
32 rue Pierre DEBOURC 75017.

en qualité de

✓ Commissaire aux avantages particuliers

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

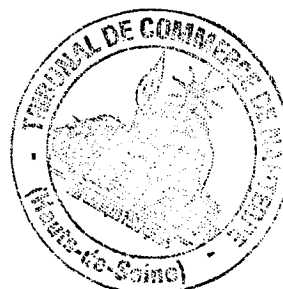
Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que cet accord nous sera fourni dans les huit jours de sa signature.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le *02.11.2017*
Le greffier,

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



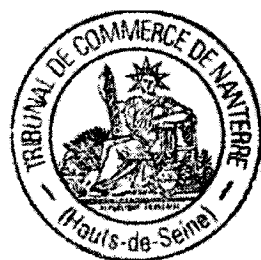
Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation

VICE-PRESIDENT

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2017O07518
Nom du dossier	SAS DELOITTE
Délivrée le	03/11/2017

Cinquième et dernière page.